



## Renseignements & contacts

### Accueil

Mme **TAMBORELLI** 04 66 23 65 37  
sarah.tamborelli@nimes-metropole.fr

### Montage des dossiers

Mme **PARISON** 04 66 02 55 17  
virginie.parison@nimes-metropole.fr

### Médiation

Mme **CREPIN** 04 66 38 21 34  
anne-marie.crepin@nimes-metropole.fr



**Facilitez-vous les travaux !**

## Vous êtes propriétaire

du logement que vous occupez  
d'un logement que vous louez  
d'un logement vacant

## Vous souhaitez faire des travaux ?

Vous pouvez bénéficier d'aides financières  
sous certaines conditions

# Conditions d'éligibilité aux aides

## >>>> Conditions générales

- Logement de plus de 15 ans.
- Les travaux doivent être exécutés par des entreprises du bâtiment (fourniture et pose).

## >>>> Pour les propriétaires occupants

- Conditions de ressources suivant situation familiale.
- Ne pas avoir contracté de prêt à taux 0% pour l'acquisition.
- Occuper le logement en tant que résidence principale (+ de 8 mois/an) durant 6 ans après achèvement des travaux.

## >>>> Pour les propriétaires bailleurs

- Diagnostic de Performance Energétique (DPE) en classe D à minima à l'issue des travaux.
- Vous devez louer pendant 9 ans à compter de la date d'achèvement des travaux.
- Le logement sera conventionné pour ouvrir droit à l'APL.
- Si le logement est vacant avant travaux, la commission technique relogement vous proposera des candidats correspondants à la typologie de celui-ci.

## Durée de l'OPAH-RU<sup>(1)</sup>

Les dossiers de demande de subventions doivent être complets, avant le démarrage des travaux et ce, **dans la période 2012 à mi-2017.**

(1) OPAH-RU: Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain

# Travaux subventionnables

D'une manière générale, **sont subventionnables par l'ANAH tous les travaux consistants en une réhabilitation globale du bâtiment**, en fonction de l'état de dégradation initial des logements.

Peuvent être subventionnés certains travaux ponctuels liés aux :

- **Travaux d'adaptation** au handicap ou vieillissement.
- **Travaux d'économie d'énergie**, pour les propriétaires occupants, si un minima de 25% d'économies.

## Accompagnement projet

**Une équipe pluridisciplinaire pour vous assister gratuitement**

- Montage des dossiers de demandes de subventions :
  - Élaboration grille de dégradation.
  - Dossier d'aide à votre décision.
- Aides à la mise en location
- Vérification des ouvertures de droits (CAF, MSA).



## Médiation

Au sein de l'équipe de conduite d'OPAH une cellule médiation est à votre service pour aborder toutes les problématiques liées à l'habitat et en particulier aux relations propriétaires / locataires.

N'hésitez pas à prendre contact parallèlement aux autres démarches.



Facilitez-vous les travaux !

# Vous êtes propriétaire

du logement que vous occupez  
d'un logement que vous louez  
d'un logement vacant

**Vous souhaitez faire des travaux ?**

Vous pouvez bénéficier d'aides financières  
sous certaines conditions





**Facilitez-vous les travaux !**

# **Vous êtes propriétaire**

**du logement que vous occupez  
d'un logement que vous louez  
d'un logement vacant**

**Vous souhaitez faire des travaux ?**

**Vous pouvez bénéficier d'aides financières  
sous certaines conditions**





**Facilitez-vous les travaux !**

# **Vous êtes propriétaire**

du logement que vous occupez  
d'un logement que vous louez  
d'un logement vacant

**Vous souhaitez faire des travaux ?**

Vous pouvez bénéficier d'aides financières  
sous certaines conditions

